



SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

Commune adhérente depuis 1997

Le Verdon, c'est une rivière qui parcourt 165 km et traverse le territoire à la manière d'une épine dorsale. Elle est source d'énergie et réservoir d'eau, et se prête aux activités de loisir, avec ses eaux vives, ses gorges et ses grands lacs. C'est aussi une mosaïque de paysages et de cultures, entre Alpes et Méditerranée. Un livre ouvert sur la géologie et la biodiversité. Une terre agricole, où poussent la lavande, le blé et l'olivier, qui porte l'empreinte d'un pastoralisme bien vivant. Une terre d'histoire, qui résume 500 000 ans d'une présence humaine inventive. Et une terre attractive, qui bénéficie d'une vraie renommée touristique.

UN TERRITOIRE REMARQUABLE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire d'exception, reconnu pour la qualité de ses patrimoines et de ses paysages. C'est aussi un territoire rural à l'équilibre fragile, qui a besoin d'être préservé. Mais il n'a rien d'un sanctuaire : c'est un lieu qui vit et se développe, dans un rapport harmonieux entre l'homme et la nature.

UNE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un projet collectif et solidaire. Un projet de développement responsable, construit par les élus, les habitants et les associations, pour préserver les atouts de leur territoire et le transmettre aux générations futures. Il implique la Région (qui est à l'origine de sa création) et les départements : ensemble, ils assurent la gestion et le développement du territoire dans le respect de ses objectifs. Et il s'appuie sur les 46 communes qui ont choisi d'y adhérer, à travers des actions concrètes et ciblées.

UNE RECONNAISSANCE NATIONALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire labellisé. Évalué selon des critères très précis et classé par décret du Premier ministre, il bénéficie d'une reconnaissance nationale pour la valeur de ses patrimoines et la qualité de son projet. Il profite d'une image attractive et porteuse de valeurs, garantie d'un cadre de vie de qualité et d'un modèle de développement innovant et respectueux des hommes et de l'environnement.

LE PARC EN CHIFFRES

192 000 hectares

35 000 habitants

46 communes

1 région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

2 départements
Alpes-de-Haute-Provence
et Var



LES PARCS EN FRANCE

La France compte 54 Parcs naturels régionaux (dont 9 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Ils représentent 15 % du territoire français, plus de 4400 communes et près de 4,1 millions d'habitants.

QU'EST-CE QU'UNE CHARTE ?

Résultat d'une large concertation entre les acteurs du territoire, la charte est le document qui concrétise les objectifs du Parc et les moyens qu'il se donne. C'est un contrat signé par les communes, les communautés de communes, les départements et la Région, par lequel chacun s'engage à respecter les mesures qui y sont détaillées. Elle est approuvée par l'État, pour une durée maximale de 15 ans.

Classée pour la première fois en 1997, la charte du Parc fera l'objet d'un renouvellement en 2023.

QUELS SONT LES OUTILS DU PARC ?

Réunis au sein du syndicat mixte, ce sont les élus des communes, de la Région et des départements qui mettent en œuvre la politique du Parc. Ils décident des actions à entreprendre en s'appuyant sur des instances de propositions (commissions, conseil de développement et conseil scientifique), et en confient la réalisation aux équipes techniques du Parc.

Les moyens financiers dont ils disposent proviennent à la fois des cotisations des membres, et des subventions qu'ils obtiennent pour leurs projets.



LES MISSIONS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON

1. Connaître, préserver et valoriser les patrimoines : le Parc possède de multiples richesses (naturelles, culturelles, paysagères, archéologiques...) qu'il a fallu étudier et inventorier pour mieux les protéger.

Le + Parc : animer des inventaires citoyens, mobiliser des réseaux de spécialistes, proposer des chantiers participatifs.

2. Assurer la gestion et l'utilisation équitable de l'eau : indispensable à la nature, à l'alimentation et à l'irrigation, source d'électricité, terrain de jeu des sportifs et des pêcheurs... l'eau est un enjeu majeur qui exige de concilier de nombreux usages.

Le + Parc : réunir les acteurs autour d'une même table pour agir en concertation, être un interlocuteur de poids dans la négociation des contrats et des financements.

3. Préserver la diversité du tissu économique, structurer et valoriser les activités emblématiques : l'agriculture et le tourisme sont deux activités motrices pour le territoire. Le Parc agit donc pour préserver le foncier agricole. Il accompagne les éleveurs face à la prédation du loup. Il encourage la diversification touristique, et veille à l'entretien et l'amélioration des sites.

Le + Parc : porter des démarches globales de valorisation et de développement, gérer des conflits d'usage.

4. Améliorer l'habitat sans sacrifier la qualité des paysages et les espaces naturels et agricoles : parce que la manière d'habiter le territoire et de s'y déplacer ont un impact fort, le Parc veille à protéger les spécificités locales du bâti et l'intégrité des paysages, tout en accompagnant l'évolution des besoins de la population.

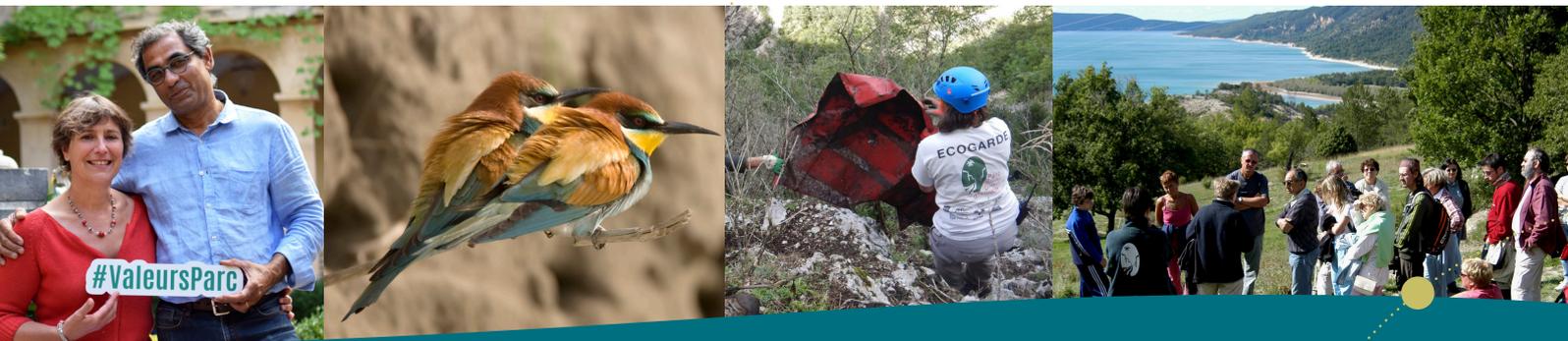
Le + Parc : assurer un travail de fond pour un résultat garanti sur le long terme.

5. Impliquer tous les acteurs dans la gestion du territoire : une gestion durable et responsable passe par l'implication de tous. À travers des actions concrètes et participatives, des débats, des créations collectives et des animations jeune public... le Parc transcende les frontières et fait travailler ensemble tous les acteurs du territoire.

Le + Parc : favoriser l'émergence de projets collectifs, monter des actions pédagogiques, assurer un travail de sensibilisation, créer des lieux de réflexion et de débat.

6. Accompagner l'adaptation au changement climatique et à la transition énergétique : améliorer l'isolation des bâtiments, développer les transports collectifs, encourager les pratiques vertueuses et en expérimenter de nouvelles... le Parc s'implique pour faire face aux nombreux défis qui s'annoncent.

Le + Parc : porter des projets expérimentaux et innovants, aider au montage technique et financier des projets, mobiliser et responsabiliser les acteurs du territoire.



LES MÉTHODES DU PARC

- Il n'a pas de pouvoir réglementaire : on y pratique la concertation.
- Son état d'esprit n'est donc pas de contraindre... mais de convaincre !
- Son rôle n'est pas d'agir seul, mais plutôt d'animer...

- Il mobilise des moyens humains pour accompagner.
- Il cherche des financements qui génèrent des ressources supplémentaires.
- Il lui arrive d'assurer lui-même le portage d'actions globales, quand aucun autre acteur du territoire ne peut les prendre en charge.

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES DE 2008 À 2019



PATRIMOINES NATUREL, BATI ET PAYSAGER

- **Inventaires citoyens de la biodiversité** : 9 inventaires participatifs de la faune et de la flore, 163 participants, 3 journées de prospections par des naturalistes, animations avec 2 classes de l'école, 2 événements festifs, (2015) et conception du *Cahier de la biodiversité de St-Julien* (2016) ;
- Animation du site **Natura 2000** « Basses Gorges du Verdon » : inventaires et suivis notamment d'une population de chauves-souris hibernant dans les tunnels de l'ancien canal du Verdon ;
- Pose de grilles sur les tunnels de l'ancien canal du Verdon et sur la grotte aux **chauves-souris** (en 2009, renforcées en 2016) pour la quiétude des chauves-souris. Mise en place de l'arrêté préfectoral de biotope en faveur des chauves-souris de la grotte du Verdon proposé par le Parc et la commune convention « Refuges chauves-souris » sur les tunnels des basses gorges. Suivi et accompagnement de la commune suite à la problématique de l'ennoiement de la galerie des Maurras ; suivi de la remise en état du site par l'agriculteur ;
- Quantification des apports en nutriments dans les retenues du bas Verdon, cartographie et test de méthode de gestion locale des **herbiers** (dans le cadre du contrat de rivière Verdon) ;
- **Projet de réserve naturelle régionale (RNR)** à l'étude sur les basses gorges du Verdon, secteur Malassoque/la Séouve en lien avec le Conservatoire des espaces naturels de Provence (CEN PACA) ;
- Étude et travaux pour restaurer les continuités écologiques sur le Malaurie (FDPPMA - étude en 2017 et travaux en 2018 - financements contrat rivière) ;
- 58 édifices du **patrimoine bâti** inventoriés et décrits sur la commune et 1 panneau de valorisation « chemins du patrimoine » installé sur les calades du vieux village ;
- Organisation de deux **chantiers participatifs de restauration** du patrimoine bâti pour le four à pain du hameau des Puits neufs et de la calade de Gourdanne ;
- Mobilisation de Michel Courchet dans le cadre de l'inventaire du bâti lié à l'eau en tant que personne ressource ;
- Accompagnement sur la remise en état de l'oppidum de Courchon suite à une dégradation liée à des travaux forestiers ;
- Travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve sur 61 km de cours d'eau (Verdon, Malaurie).



ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET CULTURE

- **Sensibilisation des visiteurs** et des usagers des lacs : autocollants et bâches mis à disposition des loueurs et des bases nautiques (sécurité, respect des autres usagers et des sites) ;
- Un **panneau d'information touristique** sur le site de St-Julien-Plage ;
- Passage quotidien des **écogardes** en saison estivale, depuis 2002 : sensibilisation et prévention aux problématiques des sauts, de la navigation, du camping sauvage et de l'emploi du feu ;
- Soutien des écogardes aux démarches de **dépollution des plages et du lac**, notamment pendant la vidange de la retenue par EDF (extraction de véhicules immergés) ; sensibilisation et sécurisation des berges pendant la vidange ;
- Participation à la rédaction de l'**arrêté préfectoral de navigation** sur la retenue de Quinson/Esparron permettant un meilleur encadrement des activités ;
- Sensibilisation des professionnels du tourisme au respect des chauves-souris ;
- Prise en charge **d'interventions pédagogiques** ou de sorties pour l'école primaire (25) et pour des projets portés par le service jeunesse de la communauté de communes Provence-Verdon (20) sur la préservation des villages, des patrimoines et des ressources naturelles, « les jeunes reporters pour l'environnement », l'organisation d'un festival intercommunal artistique et culturel ; et la participation aux « rencontres des jeunes pousses » ou au nettoyage des berges du Verdon et au projet inter-parcs sur « les savoir-faire locaux » ;
- Organisation de **temps d'échanges pour les habitants** : organisation des Caminades du Verdon (fête de la randonnée), film débat sur la biodiversité des jardins ; animation tourisme et handicap lors des Transpiades (2017), conférence sur la pollution lumineuse (2019) ;
- Entretiens avec les habitants pour la création du spectacle de *l'Inventaire du Verdon*, une représentation a été jouée dans la commune ;
- Étude historique et **enquêtes ethnologiques** sur les **relations des habitants à l'eau**, au prisme du bas Verdon : du canal du Verdon au canal de Provence ; restitution publique à Ginasservis et édition d'un ouvrage ;
- Partenariat avec l'association du vieux village de Saint-Julien dans le cadre du **film** « **Savoir-faire**

traditionnel du Verdon », notamment sur la technique de la pierre-sèche ;

• Échanges et participations réguliers dans le cadre des événements associatifs (les chemins du patrimoine, vieux village de St-Julien, fête des moissons) et culturels de la commune.



AGRICULTURE, TOURISME ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

- **Territoire à énergie positive pour la croissance verte** (TEPCV-2018) : aide technique et financière pour la rénovation énergétique de l'école (remplacement de deux chaudières au fuel) ;
- Étude pour la création d'un **tiers lieu-espace de télétravail** et installation d'un système de **visioconférence en mairie** ;
- Appui à la création d'un parcours de découverte du patrimoine dans les rues du village par le Pays d'Art et d'histoire de la Provence Verte ;
- Appui à la création de 3 **sentiers de petite randonnée** (PR) dont un inauguré en 2018 *Le village perché de Jean Giono* Pays d'Arts et d'histoire Provence Verte ;
- Cartographie communale du **potentiel trufficole des sols** (2014) ;
- Organisation d'un comité syndical thématique sur les enjeux forestiers.



AMENAGEMENT, URBANISME ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

- Porter à connaissance dans le cadre d'un projet de **centrale photovoltaïques au sol** et avis sur la révision du POS relatif à ce projet (2009) ;
- Accompagnement de la commune lors de l'élaboration de son **plan local d'urbanisme** : aide à la rédaction d'un cahier des charges et à l'analyse des offres des bureaux d'étude, transmission d'éléments de connaissance sur les patrimoines et les continuités écologiques (2015), émission d'un avis sur le projet de PLU arrêté (2019) ;
- **Contrat rivière** : aide technique et recherche de financements pour la réalisation du **schéma directeur d'eau potable** et des nouvelles **stations d'épuration** des Phélines (2020), des Mauras (2020), des Bourdas (2020), de Bernes (2020) et du Pardigaou (2012), installation de toilettes sèches à St-Julien-Plage et mobilisation du partenariat de **solidarité aval / amont**

négocié entre le Parc et la Société du canal de Provence réduisant la part de financement restant à charge de la commune ;

- Réalisation d'une étude de faisabilité pour la requalification et l'amélioration de l'accueil sur la plage de St-Julien (2015-2017) par la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Parc et suivi des travaux réalisés par la commune ;
- Accompagnement de la commune dans une réflexion réglementaire visant à réguler la **circulation des véhicules à moteur en espace naturel** pour répondre aux conflits d'usages croissants et l'altération des milieux (sur Malassoque notamment) et prise d'un arrêté municipal visant à réglementer la circulation motorisée sur l'espace naturel sensible (ENS) du Quartier (2014) par Esparron ;
- Installation d'un relais (sur le site du Défens) du **réseau radio pour la sécurité** et l'alerte secours proposé aux agents publics (pompiers, gendarmes, ONF, sécurité civile... et agents communaux adhérents) aux professionnels touristiques d'activités de pleine nature, et aux bergers. La commune est d'ailleurs adhérente à ce service qu'elle utilise afin de coordonner ses équipes gérant le parking.

ET SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU VERDON

- Cartographie et élaboration de la **trame verte et bleue** (continuités écologiques) ;
- **Inventaires faunistiques** : chevêche d'Athéna, pie-grièche, apollon, semi-apollo, écrevisse à pattes blanches, chauve-souris...
- Cartographie et fiches descriptives d'environ 300 **zones humides** ;
- Élaboration concertée et approbation d'objectifs de qualité, de préservation des milieux aquatiques et de répartition des usages de l'eau via le **schéma d'aménagement et de gestion de l'eau** (SAGE) ;
- Démarche d'organisation de la compétence Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (**GEMAPI**) transférée par les intercommunalités au syndicat mixte du Parc ;

Pour en savoir plus
www.parcduverdon.fr

Rejoignez-nous sur Facebook
facebook.com/ParcdUVerdon

Visionner les vidéos sur
youtube.com/parcduverdon

Écoutez-nous sur Radio Verdon
91 FM & 96,5 FM

Venez à la Maison du Parc
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.
Domaine de Valx 04360 Moustiers-Sainte-Marie
Tél. 04 92 74 68 00
info@parcduverdon.fr